

# Les milieux suisses de l'IA critiquent un projet de loi jugé dangereux

**TECHNOLOGIE** Une motion rédigée par la conseillère aux Etats Petra Gössi, soutenue par Médias Suisses, vise à mieux défendre les contenus protégés par le droit d'auteur. Des dizaines de professeurs de l'EPFL et de l'EPFZ affirment que la motion risque de tuer l'IA en Suisse

ANOUSH SEYDTAGHIA

C'est un avertissement sérieux, un signal d'alarme avec des mots très durs. Plus de 80 professeurs de l'EPFL et de l'EPFZ viennent de signer un appel pour dire tout le mal qu'ils pensent d'une motion qui doit être discutée à Berne. Si ce texte portant sur le droit d'auteur devait se traduire en loi, il en serait fini de la recherche en intelligence artificielle (IA) en Suisse, affirment-ils en substance. Car il ne serait plus possible d'entraîner des modèles helvétiques, ce qui favoriserait davantage encore des concurrents américains tels ChatGPT, Gemini ou Copilot.

Et pourtant, la motion rédigée par Petra Gössi semble a priori salutaire. La conseillère aux Etats schwyzoise, ancienne présidente du PLR, a intitulé son texte «Pour une meilleure protection de la propriété intellectuelle contre les abus liés à l'intelligence artificielle». La politicienne demande que le Conseil fédéral crée «les conditions nécessaires pour que les contenus journalistiques et les autres œuvres et prestations relevant du droit d'auteur jouissent d'une protection complète lorsqu'ils sont utilisés par des fournisseurs d'IA». Petra Gössi veut notamment une révision de la loi sur le

droit d'auteur (LDA). Désormais, selon elle, l'autorisation des titulaires de droits d'auteur devrait être «requise lorsque des contenus journalistiques et d'autres prestations créatives originales sont sélectionnés, traités et proposés à nouveau, de quelque manière que ce soit, pour des offres d'IA générative».

Petra Gössi insiste particulièrement sur la protection des médias, estimant que des contenus «sont utilisés sans autorisation par des services d'IA internationaux pour le développement de modèles linguistiques. [...] L'IA contourne même les dispositifs payants mis en place par les médias suisses.» Sa motion, déposée en décembre 2024, a eu un préavis positif de la part du Conseil fédéral en février dernier. La motion a ensuite été approuvée par le Conseil des Etats en mars, et la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national doit l'examiner cette fin de semaine.

## «L'IA contourne les dispositifs payants mis en place par les médias suisses»

PETRA GÖSSI, CONSEILLÈRE AUX ÉTATS (PLR/SZ)

En face, les professeurs des deux EPF estiment dans leur prise de position que «la motion rendrait impossibles la recherche et le développement dans le domaine de l'IA en Suisse, en particulier

l'entraînement de grands modèles de langage. L'utilisation privée et commerciale de l'IA en Suisse serait également fortement menacée, car les modèles d'IA largement utilisés dans le monde (comme ChatGPT) ne sont pas entraînés conformément aux exigences de la motion.» Les experts affirment aussi que, dans le domaine du développement de modèles d'IA, la norme internationale est aujourd'hui l'*«opt-out»*. En clair, ce sont les éditeurs de sites web qui doivent dire eux-mêmes qu'ils ne veulent pas que leur contenu soit utilisé par des IA, en insérant par exemple un petit fichier robots.txt sur leur portail. «Cela permet déjà à tous les détenteurs de droits de protéger leurs contenus contre les robots d'indexation», disent les professeurs.

Mais sur le fond, la motion n'est-elle pas louable, protégeant mieux les éditeurs de contenu, et forçant les systèmes d'IA à demander la permission de les utiliser? «La motion a un objectif noble, mais elle adopte une approche totalement irréaliste et partielle, qui n'est pas compatible avec le reste du monde. La motion seraient encore plus stricte que la réglementation européenne, pourtant généralement très stricte», répond le professeur Martin Jaggi, du Centre IA de l'EPFL. Pour lui, l'utilisation de fichiers robots.txt est quasi universelle, et même si elle n'est pas parfaite, la solution est facile à mettre en œuvre.

Contacté par *Le Temps*, Daniel Hammer, secrétaire général de Médias Suisses, soutient clairement la motion: «Elle permet de protéger les médias. Contrairement à ce qu'affirment les milieux de la tech, les

fichiers robots.txt ne sont pas respectés par les géants de l'IA. Des tests ont été effectués, montrant que ces fichiers sont contournés et que des articles pourtant protégés derrière des *paywalls* sont utilisés pour entraîner des modèles d'IA. La motion assure un nouvel équilibre. Le but sera à terme d'obtenir des solutions de licences collectives, pour que les médias ne se fassent pas piller leur contenu par les multinationales de l'IA.» Daniel Hammer dit «comprendre les besoins de la recherche. Mais il faut une nouvelle solution globale qui profite à toutes les parties».

## «La motion a un objectif noble, mais elle adopte une approche totalement irréaliste et partielle»

MARTIN JAGGI, PROFESSEUR DE L'EPFL

Serait-il vraiment impossible, en cas de succès de la motion, de créer des modèles de langage suisses? «Dans sa forme actuelle, cette motion pourrait, sans le vouloir, infliger des dommages considérables à l'écosystème suisse de l'IA, frôlant une quasi-interdiction de l'IA», affirme sur LinkedIn Marcel Salathé, codirecteur du AI Center de l'EPFL. Selon lui, «les conséquences de cette motion pourraient être catastrophiques

pour la Suisse comme place de l'IA. J'espère donc que le Conseil national tirera le frein d'urgence pour résoudre le problème «à la suisse»: avec prudence et réflexion.»

### Charge jugée impossible

De son côté, Martin Jaggi estime que «cela créerait une charge presque impossible à gérer, car il faudrait contacter chaque site web séparément. Il est ainsi possible que les géants américains de l'IA cessent tout simplement de proposer leurs modèles en Suisse, car le marché est trop petit pour qu'ils s'y intéressent. Ou alors, ils supprimeraient simplement le contenu suisse de leurs données d'entraînement. Cela poserait également un problème majeur, car les modèles d'IA ne seraient alors plus adaptés à notre contexte et désavantageraient les entreprises locales.» Sans parler, évidemment, de la quasi-impossibilité pour les EPF de créer des modèles de langage – leur premier modèle doit d'ailleurs être dévoilé à la fin de l'été.

De son côté, Petra Gössi, aussi contactée, affirme que son «objectif est de mieux protéger les artistes, les musiciens et les professionnels des médias en obligeant les systèmes d'IA à rémunérer l'accès aux contenus protégés par le droit d'auteur, comme c'est le cas, par exemple, lorsqu'on copie une page d'un livre avec une photocopieuse. Mon initiative ne vise toutefois en aucun cas à entraver l'innovation: les possibilités offertes par l'IA sont immenses et la Suisse, championne de l'innovation, peut jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.» ■